

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du Lundi 27 Juin 2016

* * * * *

Convocation du 17 Juin 2016

* * * * *

Président : M. Philippe DECOBERT, Maire

Présents : MM. DECOBERT, GUENARD, BAJOT, GEORGES, MAUBANT, BOSETTI, LLINARES, GERARDIN et PETRONIO.

Mmes SMIGIELSKI, DOYEN, ROBERT, CARRÉ, TUBELLO et GILLET.

Absents excusés : MM TRONCHET et MARIAGE, Mme DE WAEY.

Absente non excusée : Mme PAQUET.

Procurations : M. TRONCHET à Mme TUBELLO
Mme DE WAEY à Mme SMIGIELSKI
M. MARIAGE à M. GERARDIN.

Secrétaire de séance : Mme TUBELLO

Monsieur le Maire présente à l'assemblée Madame Christelle ROUSSEaux qui a été recrutée en contrat à durée déterminée, pour suppléer Monsieur François BAEHR, actuellement en congé de maladie, et lui souhaite la bienvenue.

Le procès-verbal de la séance du 2 Mai 2016 étant adopté, Monsieur le Maire propose de retirer le point 2-8 : Décision modificative n° 2, ce point sera revu en septembre. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouvel ordre du jour.

I. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARDENNE METROPOLE

1. Transfert à Ardenne Métropole de la compétence relative au financement du SDIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1424-1-1, L.2424-35, L.5211-5 et L.5211-17 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières/Sedan n° CC20160426-60 du 26 avril 2016 ;

Décide :

Art. 1^{er} – Le Conseil municipal se prononce en faveur du transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence relative à la contribution au financement des services départementaux d'incendie et de secours prévue à l'article L.1424-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Art. 2 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Cette dernière peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au préfet.

Décision prise à l'unanimité.

2. Point d'information sur la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole se réunira le 28 juin 2016 à 18 h 00 à Vivier-au-Court et présente les différents points qui seront abordés lors de ce conseil communautaire en particulier la modification des statuts.

II. FINANCES

1. Attribution dotations et subventions

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution des dotations et subventions suivantes :

- 29 255 € de la Préfecture des Ardennes au titre de la Dotation nationale de péréquation – 2016.
- 92 019 € de la Préfecture des Ardennes au titre de la Dotation forfaitaire des communes – 2016.
- 23 009 € de la Préfecture des Ardennes au titre de la Dotation de solidarité rurale – 2016.
- 81.60 € du Conseil départemental pour l'aide aux vacances en accueil de loisirs – Octobre 2015.

Le Maire annonce qu'il a reçu un courrier de la de la Préfecture des Ardennes attribuant à la commune une subvention de 116 412 €, soit 60 % du montant HT des travaux pour la rénovation thermique de l'école maternelle, au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL). Pour ces travaux, la commune recevra également une subvention de la Région de 38 804 €.

2. Appels d'offres

a) Travaux école maternelle

Le Maire expose au Conseil Municipal que, pour des raisons de sécurité, nous devons revoir entièrement le système de chauffage au gaz de l'école maternelle car ce dernier montre des défaillances et nous allons le remplacer par une chaudière à granulés bois avec plancher chauffant. Nous allons également remplacer les menuiseries extérieures en acier simple vitrage par du PVC vitrage isolant. Pendant les travaux qui vont durer environ 4 mois, tous les élèves seront rassemblés à l'école primaire. Pour ce faire, il y aura lieu d'amener des locaux supplémentaires. Les classes maternelles seront accueillies dans le bâtiment supérieur de l'école primaire, nous allons également apporter des modifications aux sanitaires pour pouvoir équiper les WC enfants. Un bâtiment modulaire sera implanté dans la cour pour faciliter l'accueil de tous les enfants. Un courrier d'information sera distribué aux parents d'élèves avant les vacances. Le Maire convient que cela va bouleverser les habitudes, mais la mise aux normes et l'accessibilité des bâtiments est obligatoire.

Avant de réaliser ces travaux, nous devons faire un état des lieux de l'amiante. Il y a également lieu de missionner une agence de contrôle pour stimuler la qualité de notre construction et vérifier que les travaux sont exécutés dans le respect de la réglementation. Nous devons également missionner une agence de contrôle pour effectuer la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs. Pour la mission « état des lieux de l'amiante », la meilleure proposition est celle du bureau VERITAS, pour la mission « contrôle des travaux », celle du bureau SOCOTEC et pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, l'agence Stéphane COLOMBET.

En conséquence, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir :
 - Le bureau VERITAS pour la mission « Etat des lieux de l'amiante » dont le montant de la prestation s'élève à 615.00 € HT
 - Le bureau SOCOTEC pour la mission « contrôle des travaux » dont le montant de la prestation s'élève à 2 670.00 € HT
 - L'Agence Stéphane COLOMBET pour la mission de « Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs » dont le montant de la prestation s'élève à 1 592.50 € HT.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

b) Restauration scolaire et travaux école maternelle

Concernant la restauration scolaire, le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de notre prestataire actuel arrive à échéance le 31 août 2016. Une consultation a été lancée et nous avons reçu deux réponses. La Commission d'appel d'offres se réunira prochainement pour décider du prestataire retenu.

De la même façon, la Commission se réunira à nouveau pour décider des entreprises retenues pour les travaux de l'école maternelle.

3. Demandes de subventions F.D.E.A.

a) Travaux d'éclairage public – Lotissement Manicourt

Pour des raisons de sécurité, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la fourniture et pose de lanternes type FLORALED Méga 4 pétales sur candélabres hauts existants dans le lotissement Manicourt. Le montant de ces travaux s'élève à 5 406.10 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- Approuve le projet de travaux d'éclairage public dans le lotissement Manicourt pour un montant total de à 5 406.10 € HT, les crédits étant inscrits au budget 2016,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes (F.D.E.A.) et de tout autre organisme susceptible de soutenir ce projet,
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

b) Travaux d'éclairage public – Lotissement Les Bruyères

Vu leur état de vétusté, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement des 10 candélabres existants et vétustes par des candélabres en acier galvanisé type FLORALED Méga 4 pétales pour un montant total HT de 13 080 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- Approuve le projet de travaux d'éclairage public dans le Lotissement Les Bruyères consistant au remplacement des mâts d'éclairage existants pour un montant total de à 13 080 € HT, les crédits étant inscrits au budget 2016,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes (F.D.E.A.) et de tout autre organisme susceptible de soutenir ce projet,
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

4. Participation financière F.D.E.A.

- a) Le Maire expose au Conseil Municipal que la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes a assuré l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de la commune d'Aiglemont pour le 1^{er} semestre de l'année 2015 et la participation de la commune s'élève à 3 168 €.

Le Conseil Municipal décide de régler la somme 3 168 € (trois mille cent soixante-huit euros) à la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes, les crédits nécessaires au paiement étant inscrits au budget 2016 sur le compte 615231.

Décision prise à l'unanimité.

- b) Le Maire expose au Conseil Municipal que la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes a assuré l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de la commune d'Aiglemont pour le 2^{ème} semestre de l'année 2015 et la participation de la commune s'élève à 1 160 €.

Le Conseil Municipal décide de régler la somme 1 160 € (mille cent soixante euros) à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes, les crédits nécessaires au paiement étant inscrits au budget 2016 sur le compte 615231.

Décision prise à l'unanimité.

- c) Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a sollicité la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes pour les travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques rue de Gaulle, devant le lotissement tranche 1. La participation demandée à la Commune s'élevait à 16.932.80 € se décomposant comme suit : 14 391.63 € pour les travaux de dissimulation des réseaux et 2.541.17 € pour la prestation d'ingénierie.

En conséquence, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de régler les sommes de 14 391.63 € (quatorze mille trois cent quatre-vingt-onze euros soixante-trois centimes) d'une part, et 2 541.17 € (deux mille cinq cent quarante et un euros et dix-sept centimes) à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes, les crédits nécessaires au paiement étant inscrits au Budget 2016 sur le compte 2041582.

Décision prise à l'unanimité.

5. Devis de travaux ONF

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés par l'ONF : un premier devis de 96.00 € HT concernant l'assistance technique pour les travaux de maintenance et un deuxième devis de 6 818.81 € HT pour les travaux sylvicoles en forêt communale.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- Accepte les devis de l'ONF pour l'année 2016,
- Autorise le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

6. Nettoyage des avaloirs

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis la création d'Ardenne Métropole, les communes ont récupéré la compétence au titre de l'assainissement des eaux pluviales (gestion des eaux pluviales rattachée à la compétence voirie) et Ardenne Métropole dispose de la compétence au titre de l'assainissement des eaux usées. La compétence « eaux pluviales » détenue par ex Cœur d'Ardenne imposait au service de l'assainissement d'assurer le fonctionnement et l'entretien des réseaux unitaires y compris les postes de relèvement, déversoirs d'orage, bassins d'orage, stations d'épuration et l'entretien des avaloirs. Avec la restitution de cette compétence, Ardenne Métropole a défini la charge transférée et la compensation liée à cette restitution à la somme de 4 734 €. La commune compte 263 avaloirs et 8.64 km linéaire de réseaux unitaires, le Maire a donc consulté 4 entreprises pour évaluer le montant de cet entretien. Sur quatre entreprises consultées, deux ont répondu et le montant du devis s'élève à 10.710 € HT à la charge de la commune, ce qui correspond bien à une dépense supplémentaire à la charge de la commune.

7. Location salle des fêtes

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a loué la salle des fêtes pour un mariage les 11 et 12 juin derniers. Lorsque les locataires ont visité la salle, le lave-vaisselle fonctionnait. Entre temps, le lave-vaisselle a subi des dégâts électriques et, le jour du mariage, il était hors d'usage. Pour compenser ce désagrément, les locataires sollicitent un remboursement sur le montant de la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Le remboursement de la somme de 100.00 € à M. ACCART Arnaud et Mme DELOUX Aurélie en remboursement des frais occasionnés par le manque de lave-vaisselle,

- Autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

8. Création d'une micro-crèche

Le Maire annonce au Conseil Municipal la création d'une micro-crèche, construite par Madame PLISSON Jessica. Elle espère y accueillir 9 enfants simultanément. Le Maire fait lecture de son courrier sollicitant une exonération de la taxe foncière. Ce projet étant une activité économique privée n'est pas de la compétence de la Commune. M. le Maire va inviter Madame PLISSON à s'adresser à la Communauté d'Agglomération qui a la compétence économique. Par contre, elle sollicite également une prise en charge au niveau de dépenses telles que la signalétique ou le parking. La commune pourrait peut-être intervenir à ce niveau sous certaines conditions.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de prendre en compte la demande de Madame PLISSON au niveau de la signalétique qui fera l'objet d'une étude de faisabilité,
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

9. Ligne de trésorerie

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation thermique de l'école maternelle vont débuter en septembre. En attendant le versement des subventions, il propose d'avoir recours à une ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions financières de divers établissements financiers et après en avoir délibéré, décide :

Pour financer les travaux de réhabilitation thermique de l'école maternelle, la Commune d'Aiglemont contracte auprès de la Caisse d'Epargne LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE, une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 240 000 € à taux variable indexé sur l'EONIA + 0.95 %.

La périodicité des intérêts sera mensuelle.

La durée de cette L.T.I. sera de 1 an.

Les frais de dossier s'élève à 390.00 € au lieu de 600.00 €.

La commission de non utilisation s'élève à 0.30 %.

Le Maire est autorisé à signer tous contrats à intervenir.

Décision prise à l'unanimité.

III. PERSONNEL

1. Recensement des habitants de la commune : nomination du coordonnateur communal

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune va procéder au recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2017. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un coordonnateur communal, de son adjoint et de quatre agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer les arrêtés du coordonnateur communal, de son adjoint et des quatre agents recenseurs et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

IV. COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Jury d'assises pour 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de trois noms pour élaborer la liste annuelle des jurés d'assises.

Le tirage au sort a désigné les personnes suivantes :

- Madame LABERGRI Jessie, née le 17/06/1991 à CHARLEVILLE-MEZIERES, demeurant 2, Rue de Saint-Quentin,
- Madame HAZARD Mélanie, née le 05/12/1993 à CHARLEVILLE-MEZIERES, demeurant 14, Rue Charles de Gaulle,
- Monsieur BECRET Jacky, née le 15/08/1953 à CHARLEVILLE-MEZIERES, demeurant 13, Lotissement Manicourt.

2) Motion de soutien à la candidature de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Aiglemont est attachée ;
Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;
Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;
Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;
Considérant que la commune d'Aiglemont souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Décision prise à l'unanimité.

3) Convention de stérilisation des chats

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de stérilisation des chats que nous a adressé l'association LISA. Cette convention a pour objet un programme de gestion des colonies de chats errants situées sur le territoire de la commune d'Aiglemont. Les chats soignés, stérilisés et marqués sont remis en liberté sur leur lieu de capture. La gestion de chats errants est confiée à la LISA. Par cette convention, la commune s'engage à prendre en charge les frais de castration, d'identification, de stérilisation, d'euthanasie...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- signer la convention de stérilisation des chats avec l'association LISA pour un an,
- recouvrir les frais de castration, d'identification, de stérilisation, d'euthanasie... auprès des propriétaires,
- signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Décision prise à l'unanimité moins une abstention (M. LLINARES).

4) Convention 2016 cinéma en plein air

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec l'Association TELE CENTRE BERNON pour la mise en place d'une séance de cinéma en plein, le mardi 23 août 2016 à 21 h 30. Le film retenu est «La famille Béliet ».

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention avec l'Association TELE CENTRE BERNON et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

5) Bulletin d'adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le Maire a été sollicité pour soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine et propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette fondation pour un an et de solliciter une aide pour la réfection du lavoir.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à adhérer à la Fondation du Patrimoine,
- à solliciter une aide pour la réfection du lavoir communal,
- à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

6) Courriers divers

Le Maire fait lecture du courrier de :

- M. CAZZARO qui sensibilise les élus sur la vitesse excessive dans la rue Marcel Dorigny et remercie la commune pour l'installation d'un ralentisseur dans cette même rue.
- du Conseil Départemental des Ardennes qui va procéder à la mise en œuvre d'une couche de roulement en enduits coulés à froid dans la traversée de notre agglomération sur la RD 58, du PR 1+651 au PR 1+696. Les travaux effectués par l'entreprise COLAS EST sont prévus courant juillet-août 2016, sous réserve des conditions climatiques favorables. Un arrêté sera pris permettant la mise d'un alternat de circulation.

7) Agenda

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal et l'ensemble des habitants du village aux manifestations suivantes :

Mercredi 13 juillet 2016 : Retraite aux flambeaux (21 h 30 : RDV espace Raymond AVRIL, départ 22 h 15) et Feu d'artifice à 23 h sur le terrain à côté de la salle polyvalente.

Judi 14 juillet 2016 : Commémoration : départ de la mairie à 11 h 00. Vin d'honneur servi à la salle polyvalente. Jeux d'adresse, buvette et petite restauration : Salle Heinsen de 15 h à 17 h.

Mardi 23 Août 2016 : Cinéma en plein air organisé par le Comité des Fêtes à partir de 19 h au stade.

Du Judi 25 au Dimanche 28 Août 2016 : Cabaret Vert au stade Bayard à Charleville-Mézières, manifestation pour laquelle la commune est partenaire.

Samedi 17 et Dimanche 18 Septembre 2016 : Journées du Patrimoine Gourmand organisé par le Comité des fêtes, la Confrérie de la Hure d'Elmont et l'Association Bière en Fête rue Marcel Dorigny à partir de 11 h.

V. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE

Monsieur GEORGES a assisté au Conseil d'Ecole le 17 juin 2016. La directrice a présenté le nouveau projet d'école pour 2016-2019. L'effectif actuel était de 151 élèves, l'effectif prévu pour la rentrée de septembre 2016 est de 155 élèves.

Les projets prévus pour l'année scolaire 2016/2017 sont les suivants : journée du sport, la dictée d'ELA, un cross au profit de l'association « Faisons du sport contre le cancer », spectacle des 3 chardons, piscine, journée d'animation nature avec le CLIP de Moraypré... Comme chaque année, quelques travaux sont demandés.

Commission CCAS

Madame DOYEN informe le Conseil Municipal que le CCAS ne s'est pas réuni dernièrement. Par ailleurs, Madame DOYEN a également reçu des personnes pour des demandes de renseignements pour le portage de repas à domicile. Une convention avec un traiteur proposant la livraison de repas à domicile pour les personnes âgées est à l'étude.

Commission COMMUNICATION

L'agenda municipal 2017 est en cours de rédaction.

Commission Comité des Fêtes

Madame GILLET propose, pour les journées du Patrimoine gourmand, de faire une animation pour les enfants, comme par exemple un jeu de piste sur le patrimoine d'Aiglemont.

Commission Cadre de Vie

Madame ROBERT remercie Monsieur PARADON pour le pupitre qu'il a installé au Jardin du Oui.

FOOTBALL CLUB D'AIGLEMONT

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 3 juin pour la dissolution du FCA. Lors de l'assemblée générale constitutive du Football Club Neufmanil-Aiglemont du 22 juin, M. CREUWETZ Eric a été élu Président. Le club est à la recherche d'éducateur en USEP.

Réponses aux questions de la liste d'opposition

Le Maire répond à la question sur le bilan de la ZAC les Marliers. Après un long travail de recherches, le Maire présente un tableau récapitulatif des dépenses et précise que la S.E.A.A. exécute la convention d'aménagement et en particulier la commercialisation des terrains.

M. PETRONIO interroge le Conseil Municipal sur la participation à la « Journée sportive à l'école ». Mme SMIGIELSKI répond que cette proposition sera vue avec le Conseil Municipal Enfants en Septembre.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.